VOS DROITS

ASA : CE QUI CHANGE AU 1er JANVIER 2027

Comparatif CASVP : aujourd'hui / demain

À compter du **1er janvier 2027**, un nouveau décret harmonise les autorisations spéciales d'absence (ASA) dans la fonction publique. **L'UNSA-CASVP** compare les repères actuellement appliqués aux agents du CASVP avec les nouvelles règles, pour vous aider à y voir clair.

Avant / après : les principaux changements

Motif	Aujourd'hui au CASVP	À partir du 01/01/2027	Lecture UNSA
Mariage / PACS de l'agent	6 jours	5 jours	recul
Mariage / PACS d'un enfant	1 jour	non prévu dans le décret	vigilance
Décès du conjoint / partenaire	2 jours	5 jours	amélioration
Décès d'un parent	2 jours	3 jours	amélioration
Décès d'un frère / d'une sœur	1 jour	3 jours	amélioration
Décès d'un grand-parent	2 jours	non prévu dans le décret	vigilance
Décès d'un beau-frère / d'une belle-sœur	1 jour	non prévu dans le décret	vigilance
Décès d'un enfant	20 jours (22 si moins de 25 ans)	12 jours ou 14 jours + 8 jours supplémentaires	modalités modifiées
Délai de route	jusqu'à 2 jours	majoration possible de 48 heures	à connaître

Repères 2027 à connaître

2 types d'ASA : de droit / sous réserve des nécessités de service

Si une ASA non automatique est refusée, la **décision doit être motivée.**

Garde d'enfant : 6 jours par an, 12 jours si parent isolé.

Grossesse : à partir du 1er jour du 3e mois, possibilité de *1 heure par jour.*

Ce que l'UNSA-CASVP constate

- Certains droits progressent.
- Certains motifs aujourd'hui accordés ne figurent plus dans le nouveau décret.
- Les agents doivent être informés clairement avant le **1er janvier 2027.**

Ce que l'UNSA-CASVP demande

- Un tableau officiel avant / après.
- Une information claire à tous les agents.
- Aucune régression sans explication.
- Une présentation en instance.

Contactez l'UNSA-CASVP

Casvp-Syndicat-Unsa@paris.fr
01 43 14 22 40
www.unsacasvp.fr
94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 Paris

Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre

Vote électronique

Pour faire entendre votre voix et défendre vos droits,

votez UNSA-CASVP.

** Repères actuels issus du guide temps de travail de référence.*

06/11/2026